

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 5102/92/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 21 mars 2024 Responsable communal : M. Christophe Paroz
Visite sur place : 15 août 2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	Commune de Montreux 1820 Montreux
Demandeur	Commune de Montreux, Service DBS, M. Benjamin Barbosa

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre	
Adresse	Rue de la Corsaz 2-4-6, 1820 Montreux
Parcelle No	5102

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Un robinier pseudoacacia a les branches présent dans les antennes radio des pompiers causant des pertes de liaison.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) - Ø à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Robinia	Robinier faux acacia	81	

E. Motifs admis selon la LPrPNP
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés, rapport d'expertise en annexe <input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole <input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe) <input type="checkbox"/> Aucun motif invocable selon la LPrPNP pour l'arbre No 2
Remarque(s) du responsable communal : Le robinier est atteint par un champignon qui va le faire mourir à court terme (voir expertise Leuba) de plus cette essence est sur liste noire.
F. Préavis du service des espaces publics
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage <input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage pour (voir remarques du responsable communal) <input type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité
<input type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent) <input checked="" type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue) pour l'arbre No 1 <input type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants : Le Cercis est sain pour l'arbre No 2 <input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage <input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :
H. Compensation prévue
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation <input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)
I. Affichage au pilier public
Date d'affichage au pilier public : du 5 septembre 2024 au 4 octobre 2024
J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Christophe Paroz

Date : 30 août 2024

Visa :



Le chef de service : Patrick Aubort

Date : 2 septembre 2024

Visa :

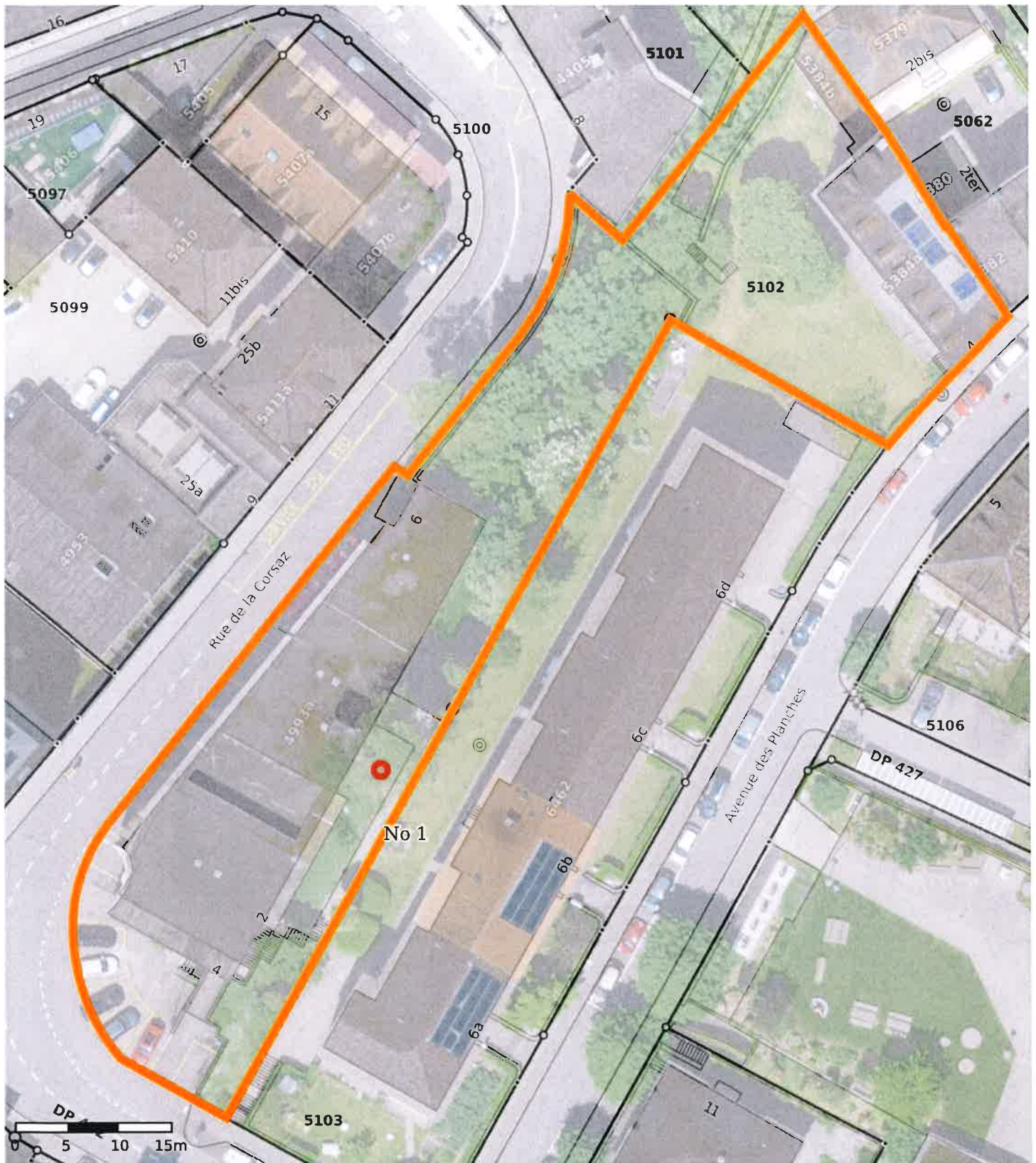


La directrice : Irina Gote

Date : 2 septembre 2024

Visa :





© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Parcelle 5102, Rue de la Corsaz 2
Demande d'abattage

Echelle : 1:500
Coordonnées : 2'559'798 / 1'142'478
Date d'impression : 29.08.2024

Parcelle 5102, Rue de la Corsaz 2



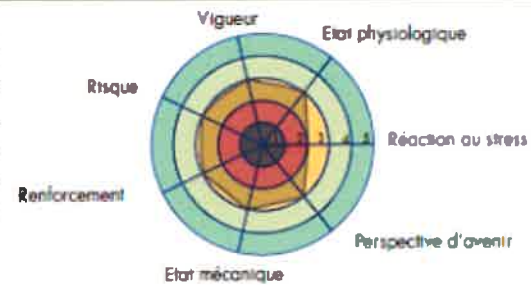
No 1



3. Robinier, SDIS Riviera, Association Sécurité Riviera, Rue de la Corsaz 4

Synthèse

Vigueur	3. Moyenne
Etat physiologique	3. Moyen
Réaction au stress	2. Mauvaise
Perspective d'avenir	5-15 ans
Etat mécanique	3. Moyen
Renforcement	3. Moyen
Risque	3. Moyen



Observations

Développement de carpophes à la base de l'arbre, possiblement de *Perenniporia fraxinea*. Apparition de bois morts et fragmentation de la partie sommitale.

Recommandation

Déterminer la vigueur lors d'une visite en période végétative 2024

Le champignon *Perenniporia fraxinea* s'attaquant au pied et tronc des arbres il induit une pourriture branche fibreuse.

Nous recommandons la réalisation d'une tomographie sonore et électrique à la base du sujet afin de déterminer la quantité de bois sain résiduel.



Image 2 : carpophores côté ouest